



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 04 avril 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 130^{ème} assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
3. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
6. Robert AVELINE, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble
7. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,
8. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
9. Christian HOFFMANN, président Label Ville.



Sur les membres associés :

Étaient présents également :

10. Marie-José SALAT, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
11. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
12. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole.
13. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
14. Roland Monon, directeur-adjoint de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2019.930

Objet : Emprunt Trésorerie

La trésorerie de l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole dépend plus du règlement de la subvention et de la taxe de séjour que de son activité commerciale.

Du fait du décalage entre la perception par Grenoble-Alpes Métropole de la taxe de séjour et son reversement à l'OTGAM, cela peut entraîner des problèmes temporaires de trésorerie.

Afin de les anticiper, le directeur a recherché des propositions auprès de deux établissements bancaires pour une Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant maximum de 250 000 € pour une durée maximum de 12 mois.

La meilleure offre a été faite par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes qui propose un taux d'intérêt égal à EONIA + marge de 0,45 %, sans aucun frais de commissions d'engagement, de mouvement et de non-utilisation et avec des frais de dossier de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 8 voix Pour, d'autoriser le directeur à souscrire une ligne de trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes dans les conditions précisées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

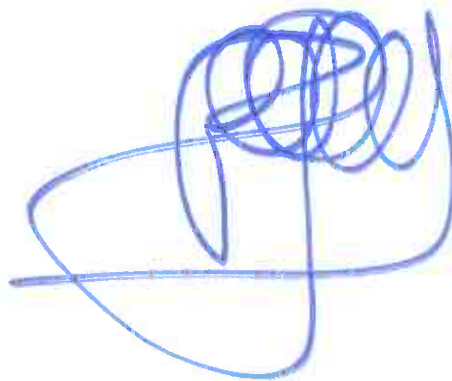
Transmis en Préfecture

Le

Pour copie certifiée et conforme

Grenoble, le 04 avril 2019

Le Président, Fabrice Hugelé

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.